



Organisme
Unique de
Gestion
Collective
Isère



Cadre réservé à l'OUGC

Pétitionnaire :

Date de réception :

Saison d'irrigation :

Eau souterraine

Eau superficielle

Unité de Gestion :

Sous Unité de Gestion :

Ressource :

Commentaire :

ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE 38 DEMANDE DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU A USAGE AGRICOLE

(articles R211-111 à R211-117 du code de l'environnement)

PIÈCES À PRODUIRE

1. Un extrait de carte IGN (échelle 1/25000e)
2. Un extrait de plan cadastral

Sur lesquels doivent figurer :

- la localisation du ou des points de prélèvements et les parcelles irriguées
- les périmètres de protection de captage en eau potable (renseignements à la Mairie)

Dossier à renvoyer en deux exemplaires à :

ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE
Chambre d'Agriculture de l'Isère
15 rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 Saint Etienne de Saint Geoirs



Clôture des demandes le 30 septembre
pour la saison d'irrigation suivante

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des autorisations d'irrigation des agriculteurs.

Les destinataires des données sont la DDT de l'Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère dans le cadre de sa mission OUGC, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Département de l'Isère.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'OUGC38.

DEMANDEUR :

Raison sociale :

Nom :Prénoms :

Adresse :

Code Postal :Commune :

Téléphone :Portable :Fax :

Adresse mél :

Numéro Pacage :

Numéro SIRET :

Remplir une fiche de demande par unité de pompage (page 3 à 6)

On entend par unité de pompage une pompe ou un ouvrage de prélèvement (dérivation ou autres)

NOMBRE D'UNITÉ DE POMPAGE FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE :

Si l'unité de pompage est mobile sur plusieurs lieux de prélèvement, bien préciser chaque localisation sur la fiche de demande en rubrique C.

S'agit-il :

- de la modification d'une unité de pompage déjà autorisée (débit / localisation)
- d'une nouvelle demande

A/ UNITÉ DE POMPAGE :

Pompe

Débit d'équipement pompe : m³/h

fixe ou mobile
 moteur électrique ou thermique
 immergée ou de surface

La pompe est-elle utilisée sur plusieurs points de prélèvement ?

Oui* Non

Nombre de lieu :

* remplir chaque lieu dans la rubrique C

Ouvrage gravitaire

Autres

Préciser :

Estimation du débit dérivé : m³/h

B/ OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT :

EAU SOUTERRAINE	EAU SUPERFICIELLE
<p> <input type="checkbox"/> Captage (source, galerie) <input type="checkbox"/> Forage* <input type="checkbox"/> Puits* <input type="checkbox"/> Gravière <input type="checkbox"/> Autres : </p>	<p> <input type="checkbox"/> Prélèvement direct dans un cours d'eau <input type="checkbox"/> Prélèvement dans un bassin* ou plan d'eau* alimenté par les eaux d'un cours d'eau <input type="checkbox"/> dans un canal ou bief dérivant les eaux d'un cours d'eau <input type="checkbox"/> Autres : </p>
Profondeur ouvrage :	
Désignation nappe :	Désignation du cours d'eau :
Cours d'eau le plus proche :	
Distance au cours d'eau :	

* L'autorisation de prélèvement ne suffit pas : votre ouvrage doit être autorisé au titre de la rubrique correspondante du code de l'environnement (1.1.1.0 ou 3.2.3.0) - Prendre contact avec la DDT - Service Environnement - 04 56 59 42 09

C/ LIEU DE PRÉLÈVEMENT :

<u>Prélèvement n°1</u>	
Commune :	
Lieu-dit :	
Référence cadastrale : (parcelle d'implantation prélèvement)	La parcelle est-elle en propriété : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non : fournir une autorisation du propriétaire
Ressource concernée :	
Cocher la case si le prélèvement est situé dans :	<input type="checkbox"/> un périmètre protection captage eau potable <input type="checkbox"/> une zone Natura 2000* <input type="checkbox"/> une zone APPB* (arrêté de biotope)

<u>Prélèvement n°2</u>	
Commune :	
Lieu-dit :	
Référence cadastrale : (parcelle d'implantation prélèvement)	La parcelle est-elle en propriété : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non : fournir une autorisation du propriétaire
Ressource concernée :	
Cocher la case si le prélèvement est situé dans :	<input type="checkbox"/> un périmètre protection captage eau potable <input type="checkbox"/> une zone Natura 2000* <input type="checkbox"/> une zone APPB* (arrêté de biotope)

<u>Prélèvement n°3</u>	
Commune :	
Lieu-dit :	
Référence cadastrale : (parcelle d'implantation prélèvement)	La parcelle est-elle en propriété : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si non : fournir une autorisation du propriétaire
Ressource concernée :	
Cocher la case si le prélèvement est situé dans :	<input type="checkbox"/> un périmètre protection captage eau potable <input type="checkbox"/> une zone Natura 2000* <input type="checkbox"/> une zone APPB* (arrêté de biotope)

* Ces prélèvements doivent faire l'objet d'une notice d'incidence au titre de la loi sur l'eau

Prendre contact avec la DDT - Service Environnement - 04 56 59 42 09

D/ DISPOSITIF DE COMPTAGE :

(obligation article L.214-8 du Code de l'Environnement)

Compteur volumétrique

Autres : préciser.....

UTILISATION :

Irrigation (remplir fiche demande de volume) Antigél : surface :ha
(au verso)

Abreuvement
Animaux :
Nombre :
Estimation besoin (en volume annuel) :m3/an

Autres :
Estimation besoin (en volume annuel) :m3/an

Je soussigné, M.....

- ↳ CERTIFIE l'exactitude des renseignements portés ci-dessus
- ↳ CERTIFIE avoir pris connaissance de l'arrêté du 11 Septembre 2003 (disponible sur le site internet de la DDT38) et m'engage à en respecter intégralement les prescriptions

Fait à, le

Signature

Texte de référence : Arrêté du 11 Septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 Février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 3 du Code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1.1.2.0 et 1.2.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 Mars 1993 modifié



ORGANISME UNIQUE DE GESTION COLLECTIVE 38

Demande de volume Usage d'irrigation uniquement

Remplir ce tableau avec précision en vous basant sur votre besoin optimal et réaliste pour une saison sèche.

Identité du demandeur :

Ressource sollicitée*	Culture	Surface irriguée	Type de sol	Matériel d'irrigation	Volume souhaité (en m ³)
TOTAL					

* si votre pompe est mobile sur des ressources distinctes (cours et nappe par exemple), préciser les surfaces et volumes par ressource

Votre demande de volume sera étudiée annuellement au regard du volume maximum prélevable sur chaque ressource et des autres demandes enregistrées.

L'OUGC établira un plan de répartition en fonction de ces éléments.

Vos volumes vous seront ensuite notifiés.